



HAL
open science

Dette et démocraties. L'ordre de la dette, les exemples grecs et libanais : sur la "Défense de la richesse", part 2

Frédéric Farah, Jérôme Maucourant

► **To cite this version:**

Frédéric Farah, Jérôme Maucourant. Dette et démocraties. L'ordre de la dette, les exemples grecs et libanais : sur la "Défense de la richesse", part 2. Kefallonitis, Stavroula. Dette et politique, Presses Universitaires de Franche-Comté, pp.227-245, 2022, 978-2-84867-921-1. halshs-03686538

HAL Id: halshs-03686538

<https://shs.hal.science/halshs-03686538v1>

Submitted on 28 Aug 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

L'ORDRE DE LA DETTE : LES EXEMPLES GREC ET LIBANAIS
(SUR LA DÉFENSE DE LA RICHESSE, PARTIE 2¹)

Frédéric FARAH
IdRef : 181785099
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – PHARE
farah.frederic@neuf.fr

Jérôme MAUCOURANT
IdRef : 035502177
Université Jean Monnet Saint-Étienne – CNRS, UMR 5206 Triangle
jerome.maucourant@univ-st-etienne.fr

INTRODUCTION

La *défense de la richesse* n'emprunte pas qu'un seul chemin et s'inscrit dans des configurations institutionnelles diverses. Si le but est le même, celui de rendre possible une accumulation toujours plus grande de richesse et sa mise à l'abri du plus grand nombre, les moyens et les situations diffèrent. Il nous paraît important d'établir une comparaison à partir de deux expériences récentes de la *défense de la richesse* : la Grèce et le Liban, deux pays de la Méditerranée orientale. À leur manière, ils incarnent des formes de radicalisation de la *défense de la richesse* tant la mobilisation des institutions a connu une ampleur inégalée pour assurer la pérennisation d'une domination. Les deux cas se déploient dans des contextes très particuliers.

¹ Ce texte contient de nombreux reflets de discussions menées avec Charles Abdallah (économiste, enseignant à l'université Saint-Joseph de Beyrouth) : nous l'en remercions vivement. Nous sommes seuls responsables des éventuelles erreurs ou insuffisances de cette contribution.

Le cas de la Grèce s'inscrit dans le cadre de l'Union européenne, de nature ordolibérale². On a soutenu que la crise avait comme origine celle de la dette publique alors qu'il s'agissait d'une crise de la dette privée et de la dette extérieure. Un véritable coup de force, comme nous le verrons, a été conduit par les créanciers : ceci s'apparente presque à une *razzia* sur les actifs publics et modifie l'ordre de la propriété. Cette *défense de la richesse* au profit d'une oligarchie a trouvé comme point d'appui des institutions européennes qui n'ont eu de cesse de rivaliser en imagination pour réprimer le « printemps grec » de 2015, comme il fut nommé. Ceci s'est traduit par une véritable destitution de la souveraineté. L'ordre de la dette fonde finalement un simulacre de démocratie.

Le créancier a ici procédé alors à une confiscation, au nom de ses créances, de toute alternative politique. Le cas grec mérite d'autant plus le regard : il se déroule en temps de paix, dans une société qui laisserait accroire à un arraisonnement de la démocratie par le capitalisme. Comme nous le verrons, la banque centrale a joué le rôle de bras armé des créanciers, devenant de manière non dissimulée *le syndic des intérêts établis*. Le cas grec est l'illustration quasi paradigmatique d'une mobilisation à grande ampleur des institutions et surtout de leur travestissement, avec l'affirmation de pouvoirs peu ou mal connus et à la légitimité discutable, comme l'Eurogroupe.

À ce cas peut s'articuler celui du Liban, pays très largement extraverti par des choix de politiques économiques liées au modèle de reconstruction de l'après-guerre civile. Le cas libanais s'inscrit, bien sûr, dans un contexte spécifique d'une société très largement marquée par la « culture de la discordance » (pour reprendre une expression de Georges Corm³) et dont l'appareil milicien est resté très largement aux affaires après 1990. Les accords de Taëf indiquent d'ailleurs un armistice plus qu'une paix durable. Le secteur bancaire, nous le verrons, se trouve au cœur des dispositifs de la reconstruction dans une collusion particulièrement préoccupante avec les pouvoirs publics. Le modèle à l'œuvre est très en vogue dans les instances internationales après 1990 : privatisations, attractivité économique pour drainer des capitaux, libre-échange et réduction de la fiscalité redistributive. C'est ici, aussi, que l'on observe une radicalisation de la *défense de la richesse* qui s'est réalisée pendant trois décennies de semblant de reconstruction.

² Voir Farah 2015 : « Modalité très particulière du libéralisme, désireux de se poser en troisième voie entre le "laisser-faire" libéral et le "dirigisme" interventionniste, l'ordolibéralisme tend à sacraliser les principes de la libre concurrence et de stabilité monétaire, tout en mettant au premier plan le respect des règles de droit. Il s'agit d'une sorte de "gouvernance économique par le droit" qui assigne à l'État le rôle de produire les normes les mieux à même de garantir le bon fonctionnement du marché. »

³ Corm 1992.

La crise et ses conséquences en termes de gel de capitaux créant une fausse égalité des citoyens devant celle-ci.

Les cas grec et libanais, que nous examinerons successivement avec plus de détails, montrent bien, comme nous espérons l'exposer de façon convaincante, la fécondité du modèle de la *défense de la richesse*, tant ils permettent de voir les étranges collusions entre le politique et l'économique : l'économie exerce une violence que les institutions et que les normes aux apparences froides et distantes occultent d'ordinaire. En réalité, les institutions étudiées apparaissent comme un concentré de violences, de compromis qui cachent mal la fêrue des inégalités et le combat sans merci contre le plus grand nombre d'une classe très minoritaire (élite financière, haute fonction publique et détenteurs de position dominante en matière de patrimoine).

LA GRÈCE À L'ÉPREUVE DU PROTO-FÉDÉRALISME

Les élections grecques ont porté en 2015 au pouvoir une majorité décidée à rompre avec l'austérité qui régnait depuis 2009, laquelle se justifiait par la nécessité de rembourser la dette publique. Le président de la Commission européenne déclara, toutefois, le 29 janvier 2015 : « Il ne peut y avoir de choix démocratiques contre les traités européens.⁴ » Cette phrase fut prononcée aux lendemains de l'élection de la coalition conduite par Alexis Tsipras souhaitant rompre avec l'austérité préconisée par la Commission. Cela est éloquent : on mobilise un appareil institutionnel de règles, de comportements, de manière de penser et d'agir pour faire triompher le parti du plus petit nombre sur le plus grand, c'est-à-dire le peuple qui a donné mandat pour rompre avec la politique austéritaire.

L'éviction du ministre de l'économie et des finances grec Yanis Varoufakis de certaines réunions ou le mépris qu'il a rencontré en disent long sur ces pratiques humiliantes à l'œuvre dans les cénacles européens.

La crise grecque a constitué un moment important, en Europe, de la crise des dettes souveraines des années 2010. Elle apparut même, aux yeux de certains, comme la cause de cette crise. Pourtant, la Grèce est un État bien modeste : un peu moins de 2 % du PIB européen. Deux constats s'imposent : la souveraineté grecque est devenue très largement illusoire et, jamais en temps de paix, sur le continent européen, une population n'avait connu une telle brutalisation. La perspective de la *défense de la richesse* peut être mobilisée avec profit pour comprendre cette situation irrationnelle *a priori*.

⁴ Juncker 2015.

L'architecture institutionnelle européenne, en effet, a été profondément modifiée et a renforcé le pouvoir des créanciers. Au-delà de la Grèce, c'est à l'évidence un schéma de sanctions crédibles qui a été conçu de façon à solidifier l'actuel ordre monétaire européen. Les échecs patents de la politique de stabilisation menée par l'UE sont irrationnels au regard d'une vision étroitement économique : par-delà l'arbitraire de mesures inefficaces (coupes dans les retraites, réduction de la protection de l'emploi et flexibilisation à outrance du marché du travail), c'est un système de pouvoirs, une hiérarchie et sa reproduction qui se manifeste. Tout se passe comme si l'on retrouvait la configuration décrite par North et déjà évoquée dans l'article qui constitue le premier volet de notre contribution⁵ : l'économie est la continuation de la politique par d'autres moyens. Certes, les auteurs de *Violence et ordres sociaux* voulaient ainsi caractériser les États occidentaux d'avant l'époque du capitalisme libéral. Mais, cet adage adapté de Clausewitz vaut toujours pour les relations inter-étatiques, quand bien même domine le « capitalisme à orientation rationnelle » dans les systèmes économiques nationaux. Le chaos socio-économique, c'est-à-dire l'effondrement de la production, l'abaissement de la démocratie sociale, l'asphyxie de l'État social et l'appauvrissement général des populations, doit être compris à la lumière de l'essentiel, c'est-à-dire des rapports de puissance qui, à un moment, sont la source d'un ordre social.

C'est pourquoi les conflits d'intérêts, d'ordinaire vilipendés, ont marqué l'action publique européenne sans crise politique sérieuse. Un rapport du Parlement européen – février 2014 – sur l'action de la fameuse troïka l'a même souligné de façon très officielle⁶. D'une part, la mise en œuvre des mémorandums a modifié profondément les règles de la répartition du revenu national, réduit la part socialisée de l'économie et la taille de la propriété publique. D'autre part, ce rapport révèle la mobilisation institutionnelle au service d'un projet politique qui a moins porté assistance à la Grèce et ses habitants qu'à ses créanciers.

Il y a près de vingt ans, Joseph Stiglitz dénonçait en substance, déjà, le rôle du FMI comme syndicat de créanciers⁷ et non comme outil de régulation globale. Il est étrange de comprendre que le risque – qui légitime habituellement le profit des prêteurs – disparaît

⁵ Voir « Dettes, monnaies et sociétés (sur la *défense de la richesse*, partie 1) », *supra* p. 0000-0000.

⁶ Karas, Hoang Ngoc 2014, § 48 : « [...] en raison de la nature évolutive de la réaction de l'Union à la crise, de l'imprécision du rôle de la BCE dans la troïka et de la nature du processus décisionnel de cette dernière, le mandat de la troïka est perçu comme n'étant pas clairement défini et dépourvu de transparence et de contrôle démocratique. »

⁷ Stiglitz 2002.

pour une bonne part dans une procédure de socialisation qui fait reposer le poids de l'ajustement sur les débiteurs ou la société. Plus encore, la littérature économique la plus classique admet d'ailleurs que l'*aléa de moralité* – inhérent à cette socialisation du risque – ne peut qu'accroître la vulnérabilité globale⁸. Comment expliquer le paradoxe de pratiques nouvelles par leur ampleur ? Serait-ce que des « intérêts établis » (« vested interests⁹ ») – au cœur de l'analyse de Thorstein Veblen – se soient consolidés au sein de l'UE ? La banque centrale ne devient-elle pas, dès lors, pour reprendre le langage de cet auteur, une sorte de « grand syndicat des intérêts établis¹⁰ » ?

Ce moment grec de la crise de l'euro révèle donc bien une structure politique émergente : l'affirmation d'un gouvernement économique de la zone « hors les murs »¹¹. Dans le rapport du Parlement européen déjà cité supra, il est noté que :

Le Parlement européen [...] observe que la procédure [...] par laquelle l'Eurogroupe délivre un mandat à la Commission, n'est pas prévue dans le droit de l'Union car l'Eurogroupe n'est pas une institution officielle de l'Union européenne ; souligne que, bien que la Commission agisse au nom des États membres, la responsabilité politique ultime de la conception et de l'approbation des programmes d'ajustement macroéconomique appartient aux ministres des finances de l'Union et à leurs gouvernements ; déplore l'absence de légitimité et de responsabilité démocratiques de l'Eurogroupe au niveau de l'Union quand il exerce des pouvoirs exécutifs au niveau de l'Union [...]¹².

L'Eurogroupe, appelé à jouer un rôle clef dans la crise des dettes souveraines, ne dispose donc pas de légitimité et n'obéit pas à un principe de responsabilité. Cela revient à dire que lui sont attribués des pouvoirs exorbitants de droit commun, dans ce cas précis excessifs.

⁸ On se retrouve dans la situation que « l'ordo-libéralisme veut éliminer : un pouvoir arbitraire privé se dressant contre la société » parce que, quand « les banques sont immunisées contre la faillite par leur rôle public, elles exploitent la situation en tant qu'entreprise privée [...] l'État lui-même devient l'objet du lobby bancaire » (Aglietta 2012, p. 90).

⁹ S'agissant du capital financier selon Veblen, Alice Le Goff (2019, p. 52) écrit : « il recouvre une capacité de revenus adossée non à une maximisation de la production mais à celle du contrôle sur la capacité productive de la collectivité ; il est pensé comme contrôle par les « intérêts établis ». Elle cite alors cette magnifique définition donnée par Veblen lui-même de ces « vested interests » en 1919 : « droit négociable d'obtenir quelque chose pour rien ».

¹⁰ Veblen 1923, cité par Maucourant 2016, p. 54.

¹¹ Sacriste, Vauchez 2019.

¹² Karas, Hoang Ngoc 2014, § 50.

C'est donc bien à un niveau institutionnel que se place cette défense de la richesse. Un véritable remaniement de l'Union européenne a eu lieu sans base légale et a entraîné des conséquences dont l'ampleur se mesure mal jusqu'ici. Un dernier extrait du rapport de 2014 précise de manière particulièrement intéressante :

Le Parlement européen [...] appelle également l'attention sur le conflit d'intérêts potentiel entre le rôle actuel de la BCE dans la troïka en tant que "conseiller technique" et son statut de créancier à l'égard des quatre États membres, ainsi que le mandat qui lui est conféré par le traité, puisqu'elle subordonne ses actions aux décisions auxquelles elle participe ; salue, toutefois, sa contribution à la recherche d'une solution à la crise, mais demande que d'éventuels conflits d'intérêts de la BCE, notamment en ce qui concerne la politique primordiale des liquidités, soient examinés avec attention [...] ¹³.

Ces extraits révèlent que la *défense de la richesse* repose sur une base institutionnelle, même si sa base légale est problématique. Il apparaît que la dette de la Grèce a largement profité aux créanciers : une règle fondamentale de l'économie de marché, à savoir que le profit financier doit provenir d'un risque, a été violée. Le profit ne fait plus qu'exprimer crûment un rapport de pouvoir, la crise manifestant bien les fondements sociaux de l'économie de marché.

Revenons à l'exemple grec : de 2010 à 2013, la Grèce a bénéficié de 240 milliards d'euros en prêts des États européens et des institutions européennes (110 milliards) en mai 2010 et 130 milliards au printemps 2012. Ceci a été accompagné de plans drastiques de réduction des effectifs de la fonction publique, de privatisation de nombreuses infrastructures, et d'une violente dérégulation du marché du travail. Ici, rien de nouveau : ces plans renvoient aux ajustements structurels expérimentés dans les pays en développement au cours des années 1980 et 1990. Mais Yanis Varoufakis affirme que 90 % de ces 240 milliards sont revenus aux institutions financières. Le transfert de dette à la charge des institutions publiques est accompli : les détenteurs de la dette grecque sont le *Fonds européen de stabilité financière* (142 milliards), les autres États européens (53), le FMI (23), le secteur privé (39), la BCE (27) et d'autres créanciers privés (31) ¹⁴.

La Grèce n'a pas été « sauvée », car son économie s'est effondrée et la responsabilité de l'Union européenne est patente dans cette affaire. La dette est passée

¹³ Karas, Hoang Ngoc 2014, § 54.

¹⁴ Pour la destination des prêts, selon une étude d'Attac en Autriche, 77 % des prêts ont servi à recapitaliser les banques privées grecques (58 milliards d'euros) ou ont fait l'objet d'un versement direct aux créanciers de l'État grec de 101 milliards d'euros c'est-à-dire des banques européennes et américaines. Voir Attac France 2013.

de 113 % du PIB en 2009 à 174 % aujourd'hui et dépasse plus de 300 milliards d'euros, alors que de 1993 à 2007, le ratio dette/PIB se stabilise, passant de 91,2 % à 103,1 % et sous l'effet de l'action brutale de 2007 à 2014, le ratio dette/PIB augmente brutalement passant de 103,1 % à 175,5 %¹⁵. Aujourd'hui, la Grèce consacre 25 % des dépenses de l'État à assurer les intérêts de la dette. En 2019, la Grèce a été contrainte de dégager un surplus primaire de 3,5 % du PIB : une austérité draconienne. L'investissement public ne représente qu'1,2 % du PIB¹⁶. Ces plans de la *troïka* font donc violence à la logique la plus élémentaire de la macroéconomie.

Il se dessine par conséquent un véritable *parti des banques* peu soucieux de la rationalité économique mais qui s'appuie sur des institutions *ad hoc* ou déjà existantes pour imposer une modification substantielle du rapport de répartition du revenu national. De cette crise de la dette, émerge alors un véritable « gouvernement hors les murs » qui pérennise cette situation, disons une double hiérarchie : d'une part, le rapport de force en faveur du capital au détriment du travail et, d'autre part, le rapport entre nations-clefs de l'ordre européen et périphérie. Il va de soi que les rapports de force ne se construisent pas uniquement sur une base démographique, c'est-à-dire le poids respectif des populations.

Le programme de *défense de la richesse* n'apparaît pas seulement dans un espace connu de la littérature spécialisée comme celui de l'Union européenne, mais trouve aussi une belle illustration dans un État comme le Liban. Cet État peut apparaître de prime abord comme modeste par sa taille comme par son poids économique, mais la récente crise économique libanaise, dans ses multiples dimensions, illustre avec force la *défense de la richesse*.

LA CRISE LIBANAISE : L’AFFIRMATION D’UN « PARTI DES BANQUES » ?

La *défense de la richesse* est au cœur de la crise libanaise qui commence l'été 2019. Certes, elle s'inscrit, pour reprendre un syntagme de Max Weber, dans le cadre d'un

¹⁵ La Commission pour la vérité sur la dette publique (commission indépendante, créée en 2015 par la présidente du Parlement grec) a produit un rapport intitulé *La vérité sur la dette grecque* montrant qu'il est possible de voir les choses autrement : dans les vingt-quatre dernières années de la période observée, le niveau le plus élevé de la dette de la Grèce a été atteint en 2011 où elle avait été de 356 235 M€, tandis que la dette la plus faible a été constatée en 1995 à 100 753 M€. En termes de parts du PIB, la meilleure année a été 1998, où la dette représentait 97,4 % du PIB, tandis que la pire année a été 2018, avec une dette de 186,2 % du PIB.

¹⁶ European Commission 2020.

*capitalisme politique*¹⁷. Avant même la crise, l'intrication des banques et du pouvoir politique est évidente ; les banques ne représentent pas des entités en dehors du pouvoir mais de véritables parties prenantes. Depuis l'indépendance libanaise, les banques évoluent d'ailleurs dans un cadre législatif favorable et ne cessent de croître en influence, notamment avec la guerre dite « civile » (1975-1990). Ce n'est qu'avec la *thaoura* (« révolution »), qui débute le 17 octobre 2019, que l'expression *parti des banques* s'impose, consacrant ainsi, la crise venue, la puissance de ce lobby (défendant le secret bancaire, par exemple).

La reconstruction du pays dans le cadre d'un taux de change fixe (établi *de facto* par Rafik Hariri en 1992 lorsqu'il est devenu président du Conseil), a constitué l'ingrédient critique du présent désastre. Certes, ce n'est qu'en 1997 que la Banque du Liban (BDL) a officialisé cette pratique de *currency peg* entre la livre libanaise et le dollar américain, nourrissant l'illusion de stabilité financière. Les données du problème sont donc constituées en ce début des années 1990 : taux d'intérêts très élevés (25 à 30 % parfois sur les bons du trésor !) et politique de baisse drastique de la fiscalité pour séduire les hauts revenus¹⁸. Le Liban d'après-guerre a donc fondé son modèle sur les vertus supposées du *ruissellement*. Il y a, bien sûr, une analogie troublante entre le désastre grec, dont les origines remontent à 1999 avec l'avènement de l'euro (qui est plus un système de taux de change fixe qu'une véritable monnaie « unique »).

Au Liban, l'« ancrage » de la monnaie nationale au dollar a permis l'illusion durable selon laquelle l'État-Hariri pouvait amener du pouvoir d'achat aux citoyens et une stabilité du change pour les investisseurs¹⁹. En conséquence, d'importantes dépenses de nature clientéliste et des prébendes diverses ont pu être financées sans difficultés. Plus qu'en Grèce, ces compromis ont pu sembler essentiels à l'existence même d'un État post-guerre civile, ce qui avait une part de vérité dès lors que toute reconstruction démocratique était écartée au profit de l'alliage d'une coalition de factions. C'est dans ces conditions que, comme nous le verrons, les banques, en connivence avec le pouvoir

¹⁷ Maucourant 2013.

¹⁸ Sur la signification de cette étrange crise monétaire de 1992 qui installa une nouvelle oligarchie, voir Dagher 1989.

¹⁹ Un important intellectuel libanais mit alors en garde contre les dangers de cette « reconstruction » (Corm 1992, p. 429) : « [...] une seule milice règne aujourd'hui au Liban, celle du dollar des États-Unis. Elle fait, de concert avec les plus riches émigrés de Londres, de Paris, d'Abidjan, mais surtout d'Arabie Saoudite, des projets de privatisation des services publics et de transformation du centre commercial de la ville, détruit depuis 1975-1976, en une société foncière privée qui expropriera les ayant droits et les indemnisera par quelques actions dans cette société anonyme. »

politique, ont autorisé une concentration de la richesse d'une minorité au détriment du plus grand nombre. L'examen du cas libanais s'est imposé ici, car la *défense de la richesse* prend une forme radicale ; la socialisation des pertes est impressionnante. Les banques vont en effet ponctionner directement les citoyens, inventant une clause de *bail in* d'un genre particulier : les citoyens sont les donateurs en dernier ressort. C'est une véritable alliance des banques, de la banque centrale et de l'État qui rend possible une telle défense des institutions bancaires.

Certes, ce ne sont pas les seuls petits épargnants mais aussi des actionnaires de banques qui ont été ruinés durant la crise. Il est évident qu'il faut faire une distinction entre quelques ultra-riches, ceux-là mêmes qui ont pu expatrier leurs capitaux (tout ou partie) juste à temps, dans le cadre du *capitalisme de connivence*, et toute une classe d'individus, plutôt favorisés, qui ont perdu leurs actifs dont une partie était restée dans le système bancaire national. Dans les moments précédant la crise bancaire ou en son tout début, il y a eu un transfert de richesses vers un nombre extrêmement réduit de personnes qui ont pu expatrier ces capitaux²⁰. Nous avons là une conséquence particulière de la *défense de la richesse*.

Cependant il faut prendre en compte la *défense de la richesse* comme mécanisme de concentration sur une plus longue période. Ici, la crise est le résultat de la politique inconsidérée de l'élite dirigeante qui n'avait pas les moyens de ses fins. Par un certain ordre de la dette adossée à un système de change fixe, cette fine couche sociale a pu bénéficier de profits extravagants pendant trois décennies, ce qui a nourri une répartition inégalitaire de la richesse sociale²¹. Fonder un système socio-économique sur la croissance de la dette publique, c'est redistribuer à l'envers les richesses de la société, surtout avec de tels taux d'intérêt, même si à court terme la paix sociale est assurée. Toutefois, cette élite n'a pas construit un État *moderne*, au sens de Weber : elle ne dispose pas des moyens de régler politiquement les difficultés que toute économie

²⁰ Un ancien ministre du travail, grande figure de l'opposition laïque et démocratique, a beaucoup insisté sur la question des pertes globales engendrées par le fonctionnement du Liban d'après-guerre (Nahas 2020a).

²¹ Ce qu'oublie l'auteur d'un article stimulant qui défend une thèse contraire à la nôtre, Dan Azzi (voir Azzi 2021). Il est clair, par ailleurs, que les dollars des personnes privilégiées ont permis de financer un niveau de vie qui n'est pas en rapport avec la productivité de l'économie : les classes pauvres ont bien bénéficié d'un approvisionnement bon marché. Mais, il faut remarquer que c'est là un argument aussi classique que problématique que les tenants de la « monnaie forte » opposent à ceux qui préfèrent une monnaie en rapport avec la productivité nationale. En effet, le « bon marché » est ce qui permet de supporter un temps une répartition des revenus extrêmement inégalitaire et il liquide à terme la base productive qui serait à même de distribuer des salaires décents.

doit affronter. Par ailleurs, il eût fallu un État fort et efficace dans un tel contexte géopolitique.

On peut, dès lors, proposer une reconstruction des grands enchaînements de cette crise qui met en valeur le lien entre dette et politique ainsi que la dépossession finale des citoyens, qui se produit dans cette une crise financière d'une double nature, bancaire et de change. À la fin de la guerre civile, l'économie libanaise choisit un modèle de développement qui s'inscrit dans les recommandations du consensus de Washington, en choisissant d'approfondir l'extraversion de l'économie, d'appeler toujours plus de capitaux extérieurs et d'étendre le libre-échange. Ainsi de nombreux traités fragilisent-ils la structure de l'économie libanaise en l'exposant violemment à des formes de concurrence dérégulées et inéquitables. Des secteurs comme le bois, la chaussure, l'habillement ont été directement concernés.

Il n'est donc pas étonnant qu'un extravagant déficit des comptes courants se développe, près de 20 à 25 % du produit intérieur... d'où bien sûr une nécessité de faire affluer les dollars à la Banque du Liban (BDL), tout entière à la défense de son taux de change fixe. Dans ces conditions, la politique économique ne pouvait que favoriser les intérêts du capital, de façon à rendre le pays attirant, quitte à renoncer à toute ambition sociale. Il est classique de remarquer que le déficit budgétaire peut nourrir un tel déficit des comptes courants : c'est le parfois très discuté « déficit jumeau », c'est-à-dire le déficit en matière budgétaire et commerciale. Certes, à n'en pas douter, le Liban absorbe bien plus de richesses qu'il n'en crée. Mais, il faut constater un effet réciproque du déficit du compte courant vers le déficit budgétaire²² : c'est parce qu'on endommage la base productive et que le chômage augmente qu'il y a une pression à l'emploi clientéliste dans le secteur public, ce qui nourrit le déficit public.

La « reconstruction » favorise ainsi exclusivement les banques, l'immobilier et tourisme (la « Riviera arabe »). Or, à l'encontre de certains clichés, ceci n'a pas toujours été aussi vrai. En effet, avant la guerre, la part de l'industrie (et des exportations) n'était pas négligeable et le potentiel agricole du pays aurait, de toute façon, pu être valorisé. Mais cela n'intéresse pas la faction pro-saoudienne qu'incarne alors Hariri (puis son fils Saad) dont les intérêts économiques ne sont d'ailleurs pas liés à l'économie productive, qu'elle soit agricole ou industrielle, et dont les schémas mentaux sont issus des modèles expérimentés en Arabie et dans les pays du Golfe. La rente – financière ou foncière – est au cœur de cette vision. On encourage les jeunes à l'émigration au moyen d'une

²² Comme nous le fait remarquer Charles Abdallah.

idéologie « globaliste » : selon un point de vue alors répandu, il conviendrait de négliger la réalité de l'arrachement humain pour s'extasier sur l'effort de valoriser un capital humain investi partout où c'est possible²³. D'où la prolifération des formations universitaires alliées à un désintérêt pour les structures économiques nationales. L'effort éducatif nourrit alors une économie de quasi-rente, les remises des émigrés allant constituer jusqu'à 20 ou 25 % du revenu national. Par ailleurs, des éléments éminents de cette émigration de retour au pays jouent ainsi un rôle disproportionné dans la nation.

La dépendance aux capitaux étrangers est allée très loin à la veille de la crise de 2019 : sans ceux-ci, la BDL ne pourrait verser 4 milliards d'intérêts en contrepartie des 60 milliards de dollars de dépôts des banques dans ses comptes²⁴, chiffres étonnants pour le moins. Pour ce faire, avec l'assentiment des gouvernements successifs, la BDL a conclu des accords avec les banques commerciales locales pour attirer les devises en offrant des taux d'intérêt extraordinairement élevés, en échange de dépôts en devises étrangères. Cette mécanique financière a enrichi une minorité constituée de banques, de politiciens et de titulaires de gros comptes. Certes, on pourra faire remarquer à raison que les taux d'intérêt élevés que nous mettons en évidence n'étaient pas le monopole du Liban. L'Égypte et la Turquie ont connu des périodes où des taux semblables existaient. Mais, précisément, une croissance équilibrée de longue période n'est pas possible dans ces conditions. Commons expliquait d'ailleurs que le capitalisme n'aurait pas pu survivre sans l'invention de la monnaie de crédit qui fit chuter durablement le taux d'intérêt en dessous de 10 %²⁵. Ce n'est pas un hasard si l'Égypte est chroniquement dépendante de l'aide américaine, et qu'à heure où ces lignes sont écrites, la monnaie turque se serait effondrée sans l'aide du Qatar...

Le Liban accumule ainsi – en raison de son « modèle » d'après-guerre – une dette de près de 86 milliards de dollars (1,7 fois la taille de son économie) sans que beaucoup

²³ À rebours de cette *opinio communis*, Charbel Nahas écrit dans son projet d'une reconstruction véritable du Liban (Nahas 2020b, p. 179 du Google Book) : « Notre objectif est d'éviter l'émigration des jeunes [...] d'éviter l'effondrement des entreprises en mesure d'exporter [...]. Il faut bien comprendre qu'il ne sera pas facile de passer d'une économie fondée sur l'exportation de sa jeunesse et la dépendance à une économie robuste [...]. Beaucoup de gens perdront leurs emplois et des secteurs entiers sont affectés [...]. Il faudra du temps [...] nous parlons de notre société et devons la prendre en compte telle qu'elle réellement, composée d'êtres humains, de femmes et d'hommes, d'instruits et d'illettrés, de pauvres et des riches, de Libanais et étrangers aussi. Il n'est pas question de traiter avec des communautés. Cette transition suppose un effort constant est soutenu. »

²⁴ Halabi, Boswall 2019, p. 2.

²⁵ Commons 1924, p. 253.

s'en émeuvent : la défense du taux de change fixe est assurée et c'est là l'essentiel pour les *intérêts établis*, mais aussi pour l'opinion publique victime d'une véritable propagande que permet l'intrication des pouvoirs bancaires et médiatiques²⁶. On aurait dû pourtant mettre en avant l'échec du *currency peg* : ce système, établi en 1997 par l'inamovible Riad Salamé²⁷ (gouverneur de la banque centrale depuis 1993), n'a pas permis pourtant de lutter contre la dollarisation issue de la guerre civile. Le change fixe n'a jamais, en effet, inspiré réellement confiance et c'est pourquoi des taux d'intérêt extravagants sur les dépôts en livres sont nécessaires pour attirer l'investisseur. Il est probable que le comportement de l'élite dirigeante, qui aurait dû être très rigoureuse, a contribué à faire échouer ce système de change. Quoi qu'il en soit, le « dollar libanais » (celui que les banques locales prétendaient détenir) devait offrir un différentiel conséquent de rémunération avec le niveau du marché mondial ; si la dette publique en dollar a trouvé ainsi acquéreur, c'est à un taux qui fait que le service de la dette dévore le budget de l'État et donc nuit à l'intérêt général.

Un phénomène particulier doit retenir l'attention : depuis 1994, la compensation des chèques en devises est acceptée par l'institut d'émission, ce qui constitue un ingrédient de la croissance autonome d'une masse monétaire de « dollars locaux » et rend de plus en plus difficile l'équivalence théorique entre ces « dollars » et ceux qui circulent à l'international. Rappelons aussi que la dollarisation est un phénomène nourrissant l'inégalité : le paiement en livres libanaises est réservé aux dépenses étatiques et au traitement des fonctionnaires. Toute dépréciation du change frappera tous ceux qui sont alimentés directement ou indirectement par ce circuit de la monnaie nationale.

La réalité de la situation a été cachée longtemps car la structure de financement relevait du « système de Ponzi »²⁸. En effet, les rendements financiers exigés n'étaient pas à la hauteur du surplus que pouvait dégager l'économie ; certes, la fiscalité était très défectueuse, mais une meilleure organisation des choses n'aurait pas pu satisfaire

²⁶ Maucourant Atallah, Tamo 2021b.

²⁷ À notre connaissance, le seul homme politique d'importance qui ait mis en garde contre les dangers de ce système en 1997 est l'actuel président de la République, Michel Aoun, alors en exil. Mais, de toute façon, au Liban, le président a un pouvoir très limité, l'exécutif étant une *troika*. Plus généralement, le problème de ce système « consociatif » réside dans le fait que toute décision doit résulter du consensus des factions et non d'un conflit entre organisations politiques arbitré par le suffrage universel. C'est ce principe politique qui incline à l'inflation de la dette, qui, à court terme, ne lèse personne.

²⁸ Ce que voulait absolument occulter la BDL, institution opaque. Un audit sérieux des comptes n'a pas été effectué, en raison d'un refus obstiné du gouverneur opposé au premier ministre, ce qui autorise, bien sûr, toutes les hypothèses et nourrit la défiance. Voir Maucourant Atallah 2020, ainsi que Barthe 2020.

cette exigence déraisonnable de rendements, sauf à obtenir d'impossibles taux de croissance. C'est pourquoi les investisseurs ne reçoivent l'argent qu'apporté par d'autres investisseurs : c'est le retour de l'escroquerie de Charles Ponzi dans les années 1920. La seule différence entre le système original de Ponzi et le système libanais est que les « ingénieurs financiers » ont officiellement institutionnalisé ce régime au Liban.

Les choses se sont bien passées, du moins jusqu'au début des soulèvements arabes et du conflit syrien en 2011. Toutefois, durant cette période, la politique d'ancrage du change et ses taux d'intérêt élevés pour stimuler les afflux de capitaux ont causé des effets reconnus en termes d'inflation et d'inégalités²⁹. Et, lorsque la crise syrienne a éclaté, l'offre de nouveaux dollars a commencé à faiblir en raison d'un manque de confiance : une simple baisse des investissements étrangers et de moindres transferts de capitaux des expatriés libanais à l'étranger a déséquilibré le système. En réponse à ces problèmes, la BDL a pris une mesure désespérée en 2016, dans l'idée qu'il suffisait d'*acheter du temps*, d'attendre la fin du séisme syrien : offrir des rendements jamais vus aux banques commerciales pour tout nouveau dollar qu'elle pourrait rapporter à ses clients. Près de cinq milliards de dollars vont dans les banques, soit 10 % du PIB³⁰ ! Cette nouvelle « ingénierie financière », qui a fini par donner aux investisseurs des taux d'intérêt allant jusqu'à 11 % (voire beaucoup plus dans certains cas) à une époque où les taux d'intérêt étaient inférieurs à zéro dans d'autres pays. Avant l'effondrement de 2020, un certificat de dépôt de 30 % a même été émis pour un investisseur du Golfe...

En 2018, l'État a payé des intérêts de 5,59 milliards de dollars, soit la moitié de ses recettes totales, tandis que la BDL a versé près de 4 milliards de dollars par an d'intérêts aux banques commerciales pour les montants qu'elle conserve dans ses coffres. C'est pourquoi, lors de la conférence de Paris de 2018, dite *CEDRE*, le premier ministre d'alors, Saad Hariri, obtenait un prêt de 11 milliards de dollars à même de nourrir le Ponzi, tout en promettant de réduire le déficit de 11 % du PIB en 2018 à 0,06 % en 2020³¹. Ce choix a entraîné une austérité budgétaire qui a frappé la retraite des militaires, le salaire des

²⁹ Halabi, Boswall 2019, p. 3-4 : « While extending the lifespan of the dollar peg, these manoeuvres have been disastrous for Lebanon, causing inflation, a greater concentration of wealth, and decreasing Lebanon's rating among international ratings agencies. Dollars started to be informally rationed in early September 2019 and by the time the popular uprising began on October 17, Lebanon's economy was facing collapse. »

³⁰ Maucourant Atallah, Tamo 2021a.

³¹ Halabi, Boswall 2019, p. 9

enseignants et a enfin débouché sur la taxe *Whats.App*. Ce fut l'élément déclencheur des mouvements de contestation d'octobre 2019³².

Un fait rare se produit alors : l'*Association des banques libanaises* contourne l'État et impose un sévère contrôle des capitaux, autorisant un maximum de retrait de 1 000 dollars par mois et généralement à 200 dollars par semaine. Ce coup de force – contrôle informel des capitaux mis en œuvre par des organismes privés – est avalisé par les autorités monétaires et politiques. À partir de mars 2020, les déposants n'ont plus accès aux dollars. Ce contrôle sauvage des capitaux plonge une partie supplémentaire de la population dans la détresse alors que les déposants les plus importants ont pu expatrier leurs fonds. La dépossession des citoyens a été sans précédent et ce sont les indemnités de fin de service, en somme les futurs pensionnés, qui ont, par exemple, dès octobre 2020, vu leur situation se dégrader brutalement³³.

La dévaluation de la monnaie est un moteur du processus inflationniste, les indemnités de fin de service vont perdre en valeur de plus de 20 % d'une année sur l'autre. En raison de choix conscients des autorités publiques, qui se mêlent à de la cupidité et de l'arrogance, la *défense de la richesse* prend des formes d'une extraordinaire *brutalisation*. La dévaluation continue de la livre libanaise au détriment du plus grand nombre est la conséquence de choix politiques et non le résultat d'une pure rationalité économique : ce mécanisme a été facilité car il permet de maintenir les rapports de forces fondamentaux. La BDL est bien une incarnation de ce *grand syndicat des intérêts établis* dont parle Veblen.

³² Halabi, Boswall 2019, p. 10 : « Instead of progressive taxation, successive governments have imposed indirect regressive taxes on the population. These are broad-based tax measures such as VAT which consumers pay equally, irrespective of wealth or income. This strategy of regressive taxation came to a grinding halt with the proposition of the now-infamous 'WhatsApp tax,' which attempted to charge users of internet-based phone calls \$0.20 per day. The tax was a contributing factor in Lebanon's October 2019 uprising—Lebanon's Ponzi scheme had finally come apart. »

³³ Abdallah 2021, p. 11 : « The issue is the loss of the value of the indemnities following the devaluation of the LBP. As of today, after the exchange rate rose from 1 507,5 LBP/USD, mid-2019, to around 8 000 LBP/USD, the value of the indemnities, measured in USD, shrank by no less than 80%. As for their purchasing power, with an annual inflation reaching 120 % end of August, i.e. since the start of the crisis, it lost 55 %. And as already mentioned in these notes, in a country that relies so heavily on imports and produces hardly anything, the inflation rate will tend towards the devaluation rate: it will tend towards 500-600 % if the situation remains unchanged and the purchasing power of the end-of-service indemnities will be reduced to 20 % of what it was one year ago, like the value of the LBP. »

Entre juillet et septembre 2020, les réserves de change de la banque centrale ont diminué brutalement, à raison d'une perte de 720 millions de dollars par mois³⁴. Devant l'épuisement des réserves de change et pour assurer la survie du système bancaire, la banque centrale a procédé à la vente de réserves de change aux banques de second rang³⁵. En réalité, il s'agissait pour une classe politique au cœur même de l'État néopatrimonial, de ne pas rompre avec certaines importations de luxe qui leur assuraient leur *consommation ostentatoire*³⁶ (autre notion que l'on doit à Veblen).

Ici, nous assistons à une version radicalisée de la défense de la richesse. Jeffrey Winters nous présente deux moyens de la défense de la richesse : violence ou mobilisation des institutions. Nous serions quasiment dans un cas hybride, car la mobilisation des institutions emprunte presque les chemins de la violence, tant le pillage systématique des avoirs des citoyens les plus nombreux et les plus vulnérables s'est inscrit dans une politique délibérée.

Depuis le 17 octobre 2019, de larges franges de la société civile en appellent à la justice et au départ des auteurs de ces pratiques financières et de ce système politique qui a laissé à l'abandon les services publics et qui n'a pas su garantir la sécurité civile, sociale et financière des citoyens. Mais depuis deux ans, presque trois, la *thaoura*, par-delà ses tensions internes, bute surtout sur une classe politique et financière qui, en général,

³⁴ Abdallah 2021, p. 28 : « The figures of the foreign currency reserves of the Central Bank during the last three months (July-September) showed a steep decline. Whereas they were decreasing at a pace of USD 720 million per month during the first semester, they declined, in each of the three summer months, by no less than USD 2,2-2,5 billion. In total, over the three months, the liquid assets of the Bank declined by around USD 5 billion and the Eurobonds it holds by around USD 2 billion. Total: -USD 7 billion. »

³⁵ Abdallah 2021, p. 28 : « According to the hypothesis and to some sources, some letters of credits for Lebanese imports have expired during the concerned period and, with the shortage of dollars in the private banking sector, the Central Bank found itself obliged to sell them dollars of its reserves to preserve the flow of imports to the country, otherwise the Lebanese banks would have been sued by their foreign counterpart and put out of the international circuits. In other terms, the Central Bank used its reserves to save some Lebanese banks. »

³⁶ Abdallah 2021, p. 30 : « So the question becomes: when will the Lebanese politicians finally decide that the time when any better-off or wealthy person could consume or import at low cost any luxury item is now over? Knowing to these same politicians belong to these same better-off and wealthy persons, knowing also that the cancelling, or the drastic reduction, of the customs duties in the frame of the free-trade agreements has mainly benefited them, and certainly not the ordinary citizens who saw the industrial and agricultural laminated by these agreements and their job opportunities vanishing, the answer is that the Central Bank will continue wasting its reserves, not in the interest of the ordinary citizens, but in the interest of their rulers who will continue, hereby, to loot the country in order to preserve their living standards. This should not be a surprise for the readers of these notes. »

n'accepte pas le principe même d'une alternative politique. L'existence d'un régime authentiquement libéral – ce qui est tout de même à noter dans la région – n'implique pas une démocratie au sens où un peuple souverain décide des règles communes. Si le *parti des banques* a pu s'imposer, c'est bien en raison de cette particularité. La question est donc de savoir comment un État, constitué de factions et selon les principes de l'*État confessionnel*³⁷, peut céder la place à un État impartial selon le principe d'une représentation authentiquement *nationale (watani)*. Ce serait la seule façon de se libérer à terme de ce véritable servage pour dette qui confisque l'avenir de la société. Mais il faut noter que les déterminations géopolitiques sont importantes, à côté de facteurs plus internes donnés par l'histoire et la culture, pour comprendre l'évolution possible d'une telle société.

CONCLUSION

DÉFENDRE LA RICHESSE, ENCORE ET TOUJOURS

Nous avons rappelé plus haut que, dans la forme finale de sa pensée, North, avec les autres auteurs néoinstitutionnalistes de *Violences et ordres sociaux*, estime que l'économie est la poursuite de la politique par d'autres moyens dans le cadre de l'*État naturel*, c'est-à-dire la forme d'État imprégné de patrimonialisme et associé au *capitalisme à orientation politique* (Weber). La modernité, à cet égard, implique une séparation institutionnelle entre économie et politique (Polanyi) ; on peut aussi dire que la modernité économique renvoie à des fondements légaux permettant la séparation entre souveraineté et propriété (Commons³⁸), ce qui permet à l'économie capitaliste de trouver *en elle-même* ses ressorts de croissance.

Ainsi, néoinstitutionnalistes ou institutionnalistes (que nous sommes) peuvent se rencontrer dans l'idée suivante ; dans des moments historiques particuliers ou certaines aires géographiques (près de 85 % du globe), on peut raisonner sur la logique politique de la *défense de la richesse*, c'est-à-dire une forme de protections d'*intérêts établis* qui sont aussi économiques que politiques. Le cas du Liban est évidemment emblématique à cet égard. On comprend que dans ce pays, qui fonctionne selon des modalités qu'on retrouve dans beaucoup de pays de la région, les rapports sociaux de dette sont immédiatement politiques et impliquent une compréhension de la nature

³⁷ Amil 1996. Plus récemment, sur une pensée laïque et donc critique de l'État confessionnel, voir Samia 2020.

³⁸ Voir Maucourant 2001.

et du fonctionnement de l'élite dirigeante. La fin du XVIII^e siècle américain, qui nous a suggéré l'intérêt de réfléchir en termes de *défense de la richesse*, est peut-être moins consensuelle du point de vue du croisement de perspectives évoqué. Mais, North remarque tout de même que les États-Unis naissants en sont encore au stade de l'*État naturel*, même si celui-ci doit être considéré comme très « mûr ». Les impératifs de la *défense de la richesse* peuvent être donc immédiatement politiques : les rapports sociaux de dette peuvent donc être compris immédiatement à la lumière des impératifs de la hiérarchie sociale.

En revanche, le cas de la Grèce illustre plus la singularité de notre démarche et sans doute son aspect hétérodoxe, s'éloignant du néoinstitutionnalisme. L'étude de ce cas montre que la séparation institutionnelle entre économie et politique n'est pas possible en temps de crise car la reproduction des rapports sociaux de dette devient problématique : c'est alors que se manifestent les rapports de classe et la hiérarchie des nations au cœur même d'un système proto-fédéral. Il est d'ailleurs troublant de constater la violence des moyens mis en œuvre pour défendre la richesse dans les fédéralismes naissants, que ce soit dans le XVIII^e siècle américain, où dans l'Europe du XXI^e siècle. C'est donc bien la question des rapports entre fédéralisme et démocratie qui se pose à nouveau. Mais, le cas européen se situe à un moment historique bien sûr très différent.

En effet, la Grèce fait partie de l'Union européenne, qui exprime l'achèvement de l'*État de droit* et l'incarnation de l'utopie du marché libre. Et pourtant, comment expliquer tant d'irrationalités économiques et de violences sociales administrées dans ce *capitalisme à orientation rationnelle* enfin, semble-t-il, totalement institué à l'échelle d'un continent ? C'est que, pour important que ce soit, les notions de *capitalisme rationnel*, de *liberté formelle*, etc. ne permettent pas d'en déduire une société fluide ou la logique individuelle aurait supprimé les rapports collectifs en termes de classes ou de nation. L'*ancienne société*, pour reprendre un mot du jeune Marx, avait un caractère directement politique³⁹. Mais la nouvelle société demeure bien *indirectement* politique : des rapports politiques décisifs continuent de se nouer autour de la question économique et du problème des classes. L'utopie libérale de la concurrence ne liquide en rien la question politique ou la question sociale. La crise grecque nous rappelle que l'État de droit est surtout un *état du droit* d'une certaine conception de l'économie et de la société qui n'est pas *a priori* démocratique.

³⁹ Marx cité par Polanyi, voir Maucourant 2000, p. 136.

Bibliographie

- Abdallah Ch. (2021), *Lebanon Economic Crisis Chronicle*, part V, *October-December 2020*, 12/2020 [https://www.academia.edu/44879473/Lebanon_Economic_Crisis_2019_2020_A_Chronicle_Part_V_Fourth_Quarter_2020 (consulté le 30/04/2021)].
- Aglietta M. (2012), *Zone Euro : éclatement ou fédération*, Paris.
- Amil M. (1996), *L'État confessionnel : le cas libanais*, Paris.
- Attac France (2013), « Plans de sauvetage de la Grèce : 77 % des fonds sont allés à la finance », 21/06/2013 [https://france.attac.org/nos-idees/mettre-au-pas-la-finance-les-banques-et-les-transnationales/articles/plans-de-sauvetage-de-la-grece-77-des-fonds-sont-alles-la-finance (consulté le 30/04/2021)].
- Azzi D. (2021), « Et si Riad Salamé était le Robin des Bois libanais ? », *L'Orient - le Jour*, 10/02/2021 [https://www.lorientlejour.com/article/1251432/et-si-riad-salame-etait-le-robin-des-bois-libanais.html (consulté le 30/04/2021)].
- Barthe B. (2020), « La banque centrale du Liban, un "État dans l'État" opaque et intouchable », *Le Monde*, 30/11/2020 [https://www.lemonde.fr/international/article/2020/11/30/la-banque-centrale-du-liban-un-etat-dans-l-etat-opaque-et-intouchable_6061599_3210.html (consulté le 18/06/2021)].
- Commission pour la vérité sur la dette publique grecque (2015), *La Vérité sur la dette grecque*, Paris.
- Commons J. R. (1924), *Legal Foundation of Capitalism*, New York [NY].
- Corm G. (1992), *Liban : les guerres de l'Europe et de l'Orient, 1940-1992*, Paris.
- Dagher A. (1989), *La Crise de la monnaie libanaise (1983-1989)*, Beyrouth.
- European Commission (2020), « Enhanced Surveillance Report – Greece », *European Economy Institutional Papers*, 127, mai 2020 [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/economy-finance/ip127_en.pdf (consulté le 30/04/2021)].
- Farah F. (2015), « L'ordolibéralisme allemand : comment il a inspiré – et corsète encore – la construction européenne », *L'arène nue*, 25/08/2015 [https://l-arene-nue.blogspot.com/2015/08/lordoliberalisme-allemand-comment-il.html (consulté le 18/06/2021)].
- Halabi S., Boswall J. (2019), « Lebanon's Financial House of Cards », dans *Triangle, Who Will Foot the Bill? [Working paper series]*, novembre 2019 [https://www.thinktriangle.net/extend-and-pretend-lebanons-financial-house-of-cards-2 (consulté le 30/04/2021)].
- Juncker J.-C. (2015), « La Grèce doit respecter l'Europe », *Le Figaro*, 28/01/2015 [https://www.lefigaro.fr/international/2015/01/28/01003-20150128ARTFIG00490-jean-claude-juncker-la-grece-doit-respecter-l-europe.php (consulté le 30/04/2021)].
- Karas O., Hoang Ngoc L. (2014), « Rapport sur le rapport d'enquête sur le rôle et les activités de la troïka (BCE, Commission et FMI) dans les pays sous programme de la zone euro (2013/2277(INI) », *A-7-2014-0149_FR*, 28/02/2014 [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/A-7-2014-0149_FR.html#title2 (consulté le 30/04/2021)].

- Le Goff A. (2019), *Introduction à Thorstein Veblen*, Paris.
- Maucourant J. (2016), « Théorie du système prédateur (une lecture de Thorstein Veblen) », dans M. Salhab, J. Maucourant, *État, rente et prédation : L'actualité de Veblen*, Beyrouth-Damas [<http://books.openedition.org/ifpo/9738> (consulté le 18/06/2021)].
- Maucourant J. (2013), « Un retour des capitalismes politiques ? », *Économies et sociétés (Cahiers de l'ISMEA)*, PE 48, p. 995-1017.
- Maucourant J. (2001), « L'institutionnalisme de Commons et la monnaie », *Cahiers d'économie Politique*, 40-41, p. 253-284.
- Maucourant J. (2000), « Polanyi, lecteur de Marx », *Actuel Marx*, 27, p. 133-151.
- Maucourant Atallah N. (2020), « Audit juricomptable de la BDL : prolongation ou fin de partie ? », *Le Commerce du Levant*, 03/11/2020 [<https://www.lecommercedulevant.com/article/30119-audit-juricomptable-de-la-bdl-entre-prolongation-et-fin-de-partie> (consulté le 30/04/2021)].
- Maucourant Atallah N., Tamo O. (2021b), « Dangerous Liaisons: How Finance and Politics are Inextricably Linked in Lebanon Levant », *L'Orient today*, 15/01/2021. [<https://today.lorientlejour.com/article/1248323/dangerous-liaisons-how-finance-and-politics-are-inextricably-linked-in-lebanon-part-i-of-ii.html> (consulté le 30/04/2021)].
- Maucourant Atallah N., Tamo O. (2021a), « Banquiers et politiques, une grande famille (1/2) », *Le Commerce du Levant*, 14/01/2021 [<https://www.lecommercedulevant.com/article/30185-banquiers-et-politiques-une-grande-famille-1-2> (consulté le 30/04/2021)].
- Nahas, Ch. (2020a), « Il faut allouer les pertes de la manière la plus juste possible », *Le Commerce du Levant*, 31/01/2020 [<https://www.lecommercedulevant.com/article/29579-crise-choix-et-priorites> (consulté le 30/04/2021)].
- Nahas Ch. (2020b), *Une économie et un État pour le Liban*, Beyrouth.
- Sacriste G., Vauchez A. (2019), « L'euro-isation de l'Europe. Trajectoire historique d'une politique "hors les murs" et nouvelle question démocratique », *Revue de l'OFCE*, 164, p. 5-46.
- Samia W. (2020), « Antun Saadeh's Social-Nationalist Doctrine. Presenting and Reconstructing an Original Economic and Social Theory », *Economic Alternatives*, 3, p. 492-504 [<https://www.unwebg/doi/eajournal/2020.3/EA.2020.3.09.pdf> (consulté le 30/04/2021)].
- Stiglitz J. E. (2002), *La Grande Désillusion*, Paris [orig. *Globalization and Its Discontents*, New York (NY), 2002].